



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2009
Français
Original : espagnol

Commission de statistique

Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission

**pour examen et décision : développement
des statistiques régionales en Amérique latine
et dans les Caraïbes**

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : développement des statistiques officielles dans la région

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarantième session, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La Commission de statistique est invitée à formuler des observations sur le rapport et à faire siennes les mesures qui y sont proposées.

* E/CN.3/2010/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Situation des statistiques officielles en Amérique latine et dans les Caraïbes	3
A. Disponibilité des statistiques	3
B. Développement des statistiques dans certains domaines	4
C. Organisation des systèmes statistiques dans les pays de la région	11
III. Coordination régionale	12
A. Rappel des faits	12
B. Conférence statistique des Amériques	13
C. Mécanismes de coordination sous-régionaux	15
IV. Principaux problèmes posés par le développement des statistiques dans la région et solutions proposées	18
A. Principaux problèmes	18
B. Stratégie de la CEPALC et rôle de la Conférence statistique des Amériques	20
V. Décisions que la Commission de statistique est appelée à prendre	21

Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur le développement des statistiques officielles en Amérique latine et dans les Caraïbes

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) décrit dans le présent rapport les principales tendances du développement des statistiques officielles dans la région et les principaux problèmes qui se posent¹.

2. La première partie est consacrée à l'état d'avancement du développement de la production de statistiques dans la région sur la base de statistiques émanant de 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et concernant huit domaines en particulier. Elle décrit également l'organisation institutionnelle des systèmes statistiques nationaux dans la région. La deuxième partie porte sur l'évolution et l'état actuel des mécanismes de coordination régionale et sous-régionale et de la Conférence statistique des Amériques, laquelle relève de la CEPALC. La troisième partie décrit les principaux problèmes auxquels se heurtent les systèmes statistiques officiels de la région et les stratégies envisagées par la Conférence statistique des Amériques et la CEPALC pour y faire face.

II. Situation des statistiques officielles en Amérique latine et dans les Caraïbes

A. Disponibilité des statistiques

3. Outre d'importantes différences de taille, les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes présentent une grande diversité géographique et culturelle. Le présent rapport porte sur les pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale (y compris les pays insulaires de langue espagnole), les pays des Caraïbes (y compris les pays anglophones et néerlandophones, le Guyana et le Suriname) et le Mexique. Le tableau 1 montre l'état actuel de la production statistique dans la région dans plusieurs domaines fondamentaux.

¹ La CEPALC a bénéficié du concours de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes, de la Commission de statistique de l'Amérique centrale, du Comité andin de statistique et de la Coordination statistique du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les sujets suivants : statistiques de l'état civil, éducation, statistiques des technologies de l'information et des communications et coordination sous-régionale.

Tableau 1
**Disponibilité de l'information statistique dans 33 pays d'Amérique latine
 et des Caraïbes en 2008**

	<i>Pays ayant procédé à des recensements de population dans les 10 dernières années</i>		<i>Pays disposant d'un programme régulier d'enquêtes sur l'emploi ou d'enquêtes à indicateurs multiples</i>		<i>Pays qui utilisent des données datant de 10 ans ou moins (année de base) pour leurs comptes nationaux</i>		<i>Pays ayant publié des statistiques sur l'environnement</i>		<i>Pays ayant publié des statistiques sur les technologies de l'information et des communications</i>	
	Total	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>	<i>Nombre Pourcentage</i>
Caraïbes	13	13 100	3	23	2	15
Amérique latine	20	19 95	16	80	8	40	14	70	16	80
Caraïbes et Amérique latine	33	32 97	19 58	58	10 30	30	14 42	42	16 48	48

Source : CEPALC, sur la base de données émanant des pays.

4. Le tableau 1 montre que 97 % des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont procédé à un recensement de la population ces 10 dernières années. Par ailleurs, 80 % des pays d'Amérique latine disposent d'un programme régulier d'enquêtes auprès des ménages. Dans 40 % des cas, l'année de base utilisée pour les comptes nationaux remonte à 10 ans ou moins; 35 % ont un système de statistiques de l'état civil complet; 70 % des pays ont publié des statistiques dans les domaines de l'environnement et 80 % dans celui des technologies de l'information et des communications (TIC). Il existe bien entendu des disparités notables d'une zone à une autre. Les pays des Caraïbes sont ainsi moins avancés, sauf dans le domaine des recensements.

B. Développement des statistiques dans certains domaines

Recensements de la population

5. Comme prévu dans les échéanciers, 16 des 20 pays d'Amérique latine et 20 pays des Caraïbes auront procédé à des recensements de la population et du logement entre 2010 et 2012, dans le cadre du cycle de recensements de 2010. Les derniers recensements ont été élargis afin d'y incorporer de nouveaux thèmes présentant un grand intérêt dans la région, tels que les migrations, les peuples autochtones et les populations d'ascendance africaine. De plus, plusieurs pays savent déjà se servir des nouvelles technologies de l'information et des communications, telles que la saisie directe de données au moyen de dispositifs mobiles et de lecteurs optiques des formulaires de recensement et la codification automatique des catégories d'emploi et d'autres variables. L'harmonisation des variables utilisées dans les différents pays a également beaucoup progressé. Il convient de mentionner en particulier les travaux faits en ce sens par le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Chili et l'État plurinational de Bolivie.

6. La mise au point du logiciel REDATAM a beaucoup facilité l'exploitation des statistiques issues des recensements dans la région; 13 pays d'Amérique latine et 4 pays des Caraïbes ont mis leurs bases de données concernant les recensements sur l'Internet à des fins d'exploitation. Cela a permis aux décideurs et aux chercheurs de mieux tirer parti des données issues des recensements. La possibilité de consulter

des bases de données spécialisées qui facilitent la comparaison des données de la majorité des pays de la région, voire de tous, constitue un pas en avant sur la voie de la diffusion et de l'utilisation des statistiques issues des recensements.

Enquêtes auprès des ménages

7. La quasi-totalité des pays d'Amérique latine disposent d'un programme régulier d'enquêtes à indicateurs multiples auprès des ménages, ou tout au moins d'enquêtes sur l'emploi. Pendant les années 90 et dans la décennie qui a suivi, ces programmes ont été renforcés et ont progressé sur plusieurs plans, en particulier ceux de la couverture géographique, de la qualité des instruments et des échantillons et des techniques utilisées aux différents stades. Dans les Caraïbes, de nombreux pays ont procédé à des enquêtes à indicateurs multiples et à des enquêtes sur l'emploi ou sur les conditions de vie, mais seuls trois pays ont un programme d'enquêtes bien établi.

Tableau 2
Enquêtes auprès des ménages, 2000-2009

Pays	Date de la dernière enquête					
	Existence d'un programme régulier d'enquêtes sur l'emploi ou d'enquêtes à indicateurs multiples	Type d'enquêtes				
		Revenus et dépenses	Conditions de vie	Démographie et santé	Incapacités	Travail des enfants
Amérique du Nord et Amérique centrale						
Costa Rica	X	2004-2005				2001
Cuba	X		2009			
El Salvador	X	2004-2005			2004	2001
Guatemala			2006		2005	2000
Honduras	X		2004	2005	2002	2002
Mexique	X	2008 ^a		2006		2007
Nicaragua		2007	2005	2006	2003	2000
Panama	X	2007-2008	2008		2005	2005
République dominicaine	X	2006-2007		2007		2000
Caraïbes						
Jamaïque	X					
Sainte-Lucie	X					
Trinité-et-Tobago	X					
Amérique du Sud						
Argentine	X	2004-2005				
Bolivie (État plurinational de)	X	2003-2004	2008	2008	2001	2004
Brésil	X	2002-2003				2008
Colombie	X	2006-2007	2007	2005		2001
Chili	X	2006-2007	2006			2001
Équateur	X	2005-2006	2005-2006		2004	2004
Paraguay	X	2005-2006			2004	2006

Pays	Date de la dernière enquête				
	Existence d'un programme régulier d'enquêtes sur l'emploi ou d'enquêtes à indicateurs multiples	Type d'enquêtes			
		Revenus et dépenses	Conditions de vie	Démographie et santé	Incapacités
Pérou	X	2009	2009	2009	2007
Uruguay	X	2005-2006			2003
Venezuela (République bolivarienne du)	X	2004-2005		2009	2000

Source : CEPALC, sur la base de données émanant des pays.

^a Le Mexique a réalisé cinq enquêtes sur les revenus et les dépenses entre 2000 et 2008.

8. Les pays de la région ont également l'habitude de faire des enquêtes sur les revenus et les dépenses : comme le tableau 2 le montre, presque tous les pays en ont fait au moins une ces 10 dernières années. Quelques pays des Caraïbes ont également procédé à des enquêtes de ce type récemment, mais ils ont beaucoup plus de difficultés à en faire une activité régulière.

9. Les progrès accomplis s'expliquent par les efforts importants faits par les pays, ceux-ci ayant été épaulés par des organismes donateurs, tels que le Programme pour l'amélioration des enquêtes et la mesure des conditions de vie en Amérique latine et dans les Caraïbes, initiative commune de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque mondiale et de la CEPALC. La Commission offre depuis longtemps un soutien régulier aux pays dans ce domaine, appui qui prend la forme de missions d'assistance technique et de formation, d'activités de promotion des forums de discussion et de la mise en commun de données d'expérience. De son côté, l'Organisation internationale du Travail apporte également son concours dans le domaine des indicateurs relatifs à l'emploi.

Comptes nationaux et statistiques économiques

10. Des progrès majeurs ont été accomplis à partir de 2001 en ce qui concerne l'adoption du Système de comptabilité nationale 1993, puisque 18 autres pays ont commencé à l'appliquer, portant à 22 le nombre de ceux qui l'utilisent comme cadre de traitement des statistiques macroéconomiques². Toutefois, la majeure partie des pays de la région ne disposent pas d'estimations complètes pour les tableaux du Système.

11. Les avancées les plus notables ont trait à l'origine et à l'utilisation des biens et services et au calcul du produit intérieur brut (PIB) par composantes de la dépense, encore que seuls 12 pays disposent de tableaux sur les ressources et les emplois postérieurs à 2000 et que seuls 10 pays les publient. Huit pays incorporent les comptes des secteurs institutionnels dans leurs publications et seuls deux ont commencé à établir les comptes des actifs et des passifs des administrations publiques. Les difficultés les plus importantes se posent pour les secteurs des sociétés non financières, des ménages et des institutions sans but lucratif et l'on ne dispose pas toujours d'une information adéquate pour les administrations publiques.

² Voir « América Latina y el Caribe : series históricas de estadísticas económicas : 1950-2008 », Cuadernos estadísticos 37, Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2009. Disponible à l'adresse suivante : www.eclac.cl/deype/cuaderno37/index.htm.

S'agissant des estimations trimestrielles, un peu plus de la moitié des pays de la région disposent de systèmes d'information macroéconomique concernant le PIB trimestriel, qu'il s'agisse de l'origine sectorielle ou de la dépense. L'expérience s'amenuise en ce qui concerne la production des comptes satellites qui se greffent sur le cadre central : rares sont les pays qui disposent de comptes satellites du tourisme ou de l'environnement ou dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la culture.

Statistiques ventilées par sexe

12. De plus en plus de pays d'Amérique latine disposent d'indicateurs concernant les hommes et les femmes; les autres ont fait des progrès notables aux fins de la collecte de données sur les inégalités entre les sexes et la ventilation des données par sexe (voir tableau 3). Il y a eu également des avancées très nettes en ce qui concerne la détermination de l'emploi du temps puisque à partir de 2001, il y a eu 18 enquêtes sur ce sujet.

Tableau 3

Progrès accomplis dans les systèmes d'indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes à l'échelon national

<i>Pays</i>	<i>Type d'information</i>	<i>Entités responsables</i>
Argentine	Indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes établis par l'Institut national de la statistique et des recensements (INDEC)	
Brésil	Système national d'information sur les sexes/Observatoire de l'égalité entre les sexes	Secrétariat spécial pour les politiques en faveur des femmes (présidence de la République), Institut national de géographie et de statistique et autres institutions publiques
Chili	Statistiques en ligne ventilées par sexe issues des recensements effectués entre 1992 et 2002	
Colombie	Observatoire de la problématique hommes-femmes (loi 1009 de 2006)	
Costa Rica	Proposition préliminaire concernant le système d'indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes	Institut national de la statistique et des recensements et Institut national des femmes
Cuba	Base de données regroupant les informations disponibles	Fédération des femmes cubaines et Bureau national de la statistique
Équateur	Indicateurs SIMUJERES dans le système intégré d'indicateurs sociaux	Conseil national des femmes et Institut national de statistique
El Salvador	Intégration de la problématique hommes-femmes dans le sixième recensement national de la population et le cinquième recensement du logement effectués en 2007	Direction générale de la statistique et des recensements et Institut salvadorien pour la promotion de la femme

<i>Pays</i>	<i>Type d'information</i>	<i>Entités responsables</i>
Guatemala	Système d'indicateurs aux fins de l'analyse de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes	Institut national de statistique et Secrétariat d'État à la condition féminine
Haïti	Intégration des indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes dans les enquêtes nationales	Ministère de la condition féminine et des droits des femmes et Institut national de statistique et d'informatique
Honduras	Système national d'information sur les femmes, les adolescentes et les filles	Institut national de statistique et Institut national de la femme, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et par l'intermédiaire de la Division de la promotion de l'égalité des sexes de la CEPALC
Mexique	Système d'indicateurs pour le suivi de la condition de la femme	Institut national de statistique et de géographie (INEGI) et Institut national de la condition féminine (INMUJERES)
Nicaragua	Système d'indicateurs axés sur la problématique hommes-femmes	Institut national de la condition féminine et Institut national de la statistique et des recensements
Panama	Système d'indicateurs axés sur la problématique hommes-femmes	Réseau d'entités publiques et civiles productrices et utilisatrices de statistiques
Paraguay		Accord en cours d'élaboration entre le Secrétariat de la condition féminine et la Direction générale de la statistique, des enquêtes et des recensements
Pérou	Statistiques sectorielles accompagnées d'indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes – Plan stratégique national pour le développement des statistiques (2008-2012)	Ministère de la condition féminine et du développement social et Institut national de statistique et d'informatique
République dominicaine	Observatoire statistique sur la femme	Secrétariat d'État à la condition féminine et Institut national de statistique (production de statistiques ventilées par sexe)
Uruguay	Système d'information sur la problématique hommes-femmes	
Venezuela (République bolivarienne du)		Institut national de la femme et Institut national de statistique

Source : CEPALC, sur la base de données émanant des pays.

13. Dans la plupart des pays, les producteurs et utilisateurs de statistiques ventilées par sexe ont institutionnalisé les liens de coopération, notamment entre les instituts nationaux de statistique, les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme et un nombre croissant de ministères sectoriels.

14. En mai 1999, la CEPALC a élaboré un système d'indicateurs de la situation sur le plan de la problématique hommes-femmes aux fins du suivi et de l'évaluation du programme d'action régional et du Programme d'action de Beijing. Elle s'attache à faire cadrer les mandats de la Conférence statistique des Amériques et du Consensus de Quito avec les activités de coordination du lancement de l'Observatoire de l'égalité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'idée étant de créer une passerelle entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques ventilées par sexe.

15. L'information sur certains groupes de population est cependant lacunaire, soit parce que les entités sources n'ont pas ventilé les données en ce sens soit parce que les questionnaires ou les registres statistiques ne prévoyaient pas de questions permettant d'identifier les répondants. Il est donc difficile de cerner les inégalités entre les sexes selon l'appartenance ethnique, les incapacités ou le statut de migrant, de réfugié ou de déplacé, entre autres.

Statistiques de l'état civil

16. Tous les pays sont dotés de systèmes de statistiques de l'état civil et disposent donc régulièrement de données sur les naissances et les décès; toutefois, il existe des problèmes de couverture et de qualité. Ainsi, dans 7 des 25 pays pour lesquels on dispose de données, le taux de couverture est bon (85 % des naissances et des décès sont enregistrés) sur tout le territoire. À l'inverse, dans 7 autres pays, le taux de couverture atteint à peine 50 %. Les problèmes relatifs à la qualité des statistiques touchent tous les pays de façon à peu près homogène. Le manque de données sur l'âge de la mère, le poids de l'enfant à la naissance, le lieu de résidence, les caractéristiques socioéconomiques des intéressés (parents d'enfants vivants ou décédés, adultes décédés) et l'absence ou l'imprécision de la cause des décès empêchent les pays de connaître véritablement les niveaux de risque et la charge que font peser les maladies et d'établir les profils épidémiologiques des causes de décès.

17. La situation est également très disparate en ce qui concerne les statistiques de la morbidité, les ressources et les services. La faible couverture de certaines zones et de certains secteurs, comme la sécurité sociale ou le secteur privé, est un problème commun qui se traduit par un manque de données exactes et fiables propres à faciliter la formulation de politiques de santé.

18. Le plan de renforcement des statistiques de l'état civil et de la santé dans les Amériques mis au point par l'Organisation panaméricaine de la santé vise à remédier à ces lacunes. Les activités entreprises ont déjà porté leurs premiers fruits : de nombreux pays ont fait leurs outils de diagnostic proposés dans le plan et certains ont ainsi pu formuler des plans stratégiques en vue du renforcement des statistiques de l'état civil et des systèmes d'information sur la santé.

Statistiques de l'éducation

19. Ces 10 dernières années, la plupart des pays de la région ont considérablement amélioré la production de statistiques et d'indicateurs sur l'éducation et ont surmonté les difficultés auxquelles ils se heurtaient précédemment, à savoir le manque constant de données de base, l'éloignement des entités chargées des statistiques de l'éducation des cercles de prise de décisions, la faible utilisation des données produites, le manque de méthodes normalisées et de forums de nature à faciliter la mise en commun des données et l'absence d'orientations institutionnelles aux échelons régional et international. La généralisation des TIC explique en partie

les progrès accomplis. Il convient également de mentionner le rôle joué par la mise en application de projets d'indicateurs sur l'éducation qui sont comparables à l'échelon international et qui permettent de suivre les engagements pris par la communauté internationale, tels que l'Éducation pour tous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les objectifs du Millénaire pour le développement, et la création de l'Institut de statistique de l'UNESCO en 1999, organe chargé de la production des statistiques officielles de l'éducation dans le système des Nations Unies et sur le plan international.

20. Ainsi que le montre le tableau 4, la disponibilité de quelques indicateurs clefs servant au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement illustre bien les progrès accomplis.

Tableau 4

Couverture des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'éducation (pondéré par la population couverte), enquête annuelle de 2009

<i>Taux net (pourcentage) de scolarisation dans le primaire*</i>	<i>Rapport filles/garçons dans l'enseignement (taux bruts de scolarisation)**</i>		
	<i>Primaire</i>	<i>Secondaire</i>	<i>Supérieur</i>
91	95	95	82

Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

* Indicateur officiel utilisé aux fins du suivi du deuxième objectif du Millénaire pour le développement.

** Indicateurs utilisés aux fins du suivi du troisième objectif du Millénaire pour le développement.

21. Néanmoins, certains problèmes liés aux nouveaux défis que pose la demande de statistiques de l'éducation n'ont pas encore été réglés. C'est pourquoi on a lancé des initiatives de formation et d'assistance aux équipes techniques nationales, telles que celle de l'Institut de statistique de l'UNESCO qui consiste à coordonner les activités d'autres organismes opérant dans la région.

Statistiques de l'environnement

22. Ces 10 dernières années, de nombreux progrès ont été fait pour organiser officiellement les statistiques de l'environnement. En 2008, 21 pays avaient un programme de statistiques de l'environnement, tandis que 14 des 28 instituts nationaux de statistique étaient dotés d'une unité s'occupant exclusivement de ce type de statistiques et que 16 pays disposaient de publications sur les statistiques de l'environnement.

23. Cela dénote l'importance croissante accordée aux statistiques de l'environnement dans la région, qui se manifeste par un plus grand degré de développement institutionnel, en particulier dans les instituts nationaux de statistique, encore qu'il existe des lacunes majeures. Il faut en particulier renforcer les unités ou les programmes chargés des statistiques de l'environnement dans les instituts de statistique et veiller à les doter de moyens humains et financiers suffisants. Il faut aussi resserrer la coopération entre les instituts de statistique et les ministères et secrétariats d'État chargés de l'environnement et mieux former le personnel. Il convient en outre de promouvoir l'utilisation des définitions, notions et

classifications du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée en tant que cadre théorique du développement des statistiques de base.

Statistiques des technologies de l'information et des communications

24. Ces dernières années, la production de statistiques et d'indicateurs harmonisés sur l'accès aux technologies de l'information et des communications et sur leur utilisation dans la région a pris son envol. Jusqu'en 2004, seuls 15 pays d'Amérique latine disposaient d'indicateurs sur l'accès à l'Internet et 3 sur l'utilisation de l'Internet à partir de données extraites d'enquêtes auprès des ménages; actuellement, ce nombre est passé à 18 et à 15, respectivement. Dans les Caraïbes, ces chiffres sont moins élevés puisqu'en 2004 seuls 2 pays disposaient d'indicateurs sur l'accès à l'Internet et 2 sur l'utilisation de l'Internet; ce nombre est passé à 6 et à 5, respectivement. Par ailleurs, 11 pays ont incorporé des questions sur les TIC dans les enquêtes auprès des entreprises dans la région. Dans plus de la moitié des pays, les statistiques sur ces technologies font partie du programme régulier d'enquêtes des instituts nationaux de statistique.

25. L'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (OSILAC) a appuyé notablement les initiatives entreprises³.

26. Le fait que la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC ait fait sien le recueil des pratiques a facilité les progrès accomplis dans ce domaine. L'OSILAC a entrepris de réviser la version 2009 du recueil et a constaté que 20 pays de la région (15 pays d'Amérique latine et 5 pays des Caraïbes) avaient adopté au moins l'un des indicateurs d'accès et l'un des indicateurs d'utilisation des TIC qu'il avait proposés. La Conférence a un groupe de travail sur les TIC qui établit, en collaboration avec l'OSILAC, un projet régional d'indicateurs clefs concernant l'éducation et le cybergouvernement.

C. Organisation des systèmes statistiques dans les pays de la région

27. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le système statistique officiel prend généralement la forme d'un institut national de statistique⁴. Le plus souvent, les instituts sont créés par une loi spéciale ou sont mis sur pied dans le cadre de lois sur la fonction statistique. Pour l'essentiel, les fonctions de production et de diffusion de statistiques des systèmes nationaux sont décentralisées, tandis que les fonctions normatives sont centralisées, les instituts nationaux de statistique jouant un rôle de direction et de coordination.

28. Les caractéristiques suivantes se dégagent d'une enquête d'auto-évaluation sur les pratiques statistiques de référence auxquelles ont participé 19 pays⁵ :

a) Dans tous les cas, la loi définit le mandat relatif à la collecte de données aux fins de la production de statistiques et garantit la confidentialité des données;

³ Voir www.cepal.cl/tic/flash.

⁴ Seuls deux pays d'Amérique latine confient les fonctions de production et de diffusion de statistiques à une division ou à une direction rattachée à un ministère.

⁵ *Source* : Informe sobre la elaboración y adopción del código de buenas prácticas estadísticas en América Latina y el Caribe [LC/L.3075(CEA.5/13)].

b) Dans 84 % des cas, les instituts de statistique sont dotés d'un plan stratégique ou d'un plan à long terme (5 ans et au-delà);

c) Dans 42 % des cas, le poste de directeur de l'institut de statistique est pourvu par voie de concours;

d) Dans neuf pays, le niveau hiérarchique du directeur de l'institut de statistique est celui d'un fonctionnaire de rang supérieur; dans deux pays, le directeur a rang de ministre.

29. La Conférence statistique des Amériques a décrit de la sorte quelques unes des lacunes dont souffrent les systèmes statistiques nationaux⁶ :

a) La couverture, la qualité et la transparence des statistiques de nombreux pays de la région ne cadrent pas avec les pratiques de référence internationales et, partant, les utilisateurs, les agents économiques, les acteurs sociaux et les décideurs peuvent ne pas faire confiance aux statistiques officielles;

b) Dans certains cas, les organismes de statistique n'ont pas de cadre institutionnel et juridique adapté;

c) Bien souvent, les instituts de statistique s'acquittent de leurs fonctions sans être véritablement dotés de moyens humains, informatiques et financiers suffisants.

30. Ces dernières années ont connu d'importants changements qui visent à renforcer les systèmes statistiques nationaux sur le plan institutionnel. La transformation de l'Institut de statistique et de géographie du Mexique en un organisme véritablement autonome, dirigé par un conseil d'administration nommé par le Président de la république et le Sénat et épaulé par une loi sur les statistiques qui lui permet de jouer un rôle de direction dans l'ensemble du système statistique national constitue un progrès considérable et un exemple encourageant pour le développement des statistiques dans la région. De même, il faut signaler la mise en place dans certains pays, de mécanismes de sélection par voie de concours, des hauts fonctionnaires chargés de diriger les instituts de statistique.

31. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les nombreuses carences qui subsistent sur le plan institutionnel dans plusieurs pays et les difficultés qu'il y a à inscrire l'action des systèmes statistiques dans la durée. Il convient donc de renforcer les capacités techniques et de laisser une plus grande latitude aux instituts de statistiques sur le plan budgétaire. La Conférence statistique des Amériques a pris acte de cette exigence et a encouragé, en collaboration avec la CEPALC et Eurostat, l'élaboration d'un code de bonnes pratiques de la statistique.

III. Coordination régionale

A. Rappel des faits

32. Les gouvernements et les organismes spécialisés dans le domaine des statistiques officielles coopèrent de longue date à l'échelon régional. De fait, l'Institut interaméricain de statistique a vu le jour en 1940; la création en 1950 de la Conférence interaméricaine de statistique par l'Organisation des États américains

⁶ Voir le plan stratégique 2005-2015 (LC/L.2575/Rev.1).

(OEA) a représenté une étape majeure. Cette conférence, qui faisait partie des conférences spécialisées de l'OEA, s'est déroulée à intervalles réguliers jusqu'en 1996, avec la collaboration de l'Institut interaméricain.

33. En 1989, la CEPALC a organisé la première réunion technique des directeurs des organismes de statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes, ce qui a permis aux directeurs de disposer d'un forum technique à un moment où la Conférence interaméricaine de statistique éprouvait de graves difficultés financières. Le 17 septembre 1998, la Commission exécutive permanente du Conseil interaméricain pour le développement intégré de l'OEA a mis un terme à la Conférence et a engagé instamment les États membres de l'Organisation à centraliser les activités de coordination statistique dans le cadre de la CEPALC.

B. Conférence statistique des Amériques

34. La Conférence statistique des Amériques est un organe subsidiaire de la CEPALC dont les objectifs ont été fixés par le Conseil économique et social de l'ONU dans sa résolution 2000/7, à savoir :

a) Encourager le développement et l'amélioration des statistiques nationales et leur comparabilité internationale, à la lumière des recommandations de la Commission de statistique de l'ONU, des institutions spécialisées et de toutes les instances pertinentes;

b) Favoriser la coopération internationale, régionale et bilatérale entre les bureaux nationaux et les organismes internationaux et régionaux;

c) Élaborer un programme biennal d'activités de coopération régionale et internationale qui, dans la mesure des ressources disponibles, réponde aux besoins des pays de la région.

35. La Conférence se réunit tous les deux ans et son Comité directeur se réunit dans l'intervalle. Le Comité se compose de sept pays membres de la CEPALC⁷, son mandat est de deux ans et sa fonction principale est de promouvoir les accords adoptés par la Conférence et d'en assurer le suivi. Il élabore tous les deux ans un programme biennal d'activités et en 2005 il a mis au point un plan stratégique pour la période 2005-2015 dans lequel s'inscrivent les programmes biennaux. Selon le plan stratégique, les principales tâches des systèmes statistiques nationaux dans la région consistent à établir un mécanisme d'information adapté au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, à préparer et à effectuer les recensements de population dans le cadre du cycle de recensement de 2010 et à mettre en application le Système de comptabilité nationale 2008 dans tous les pays de la région.

36. Des groupes de travail auxquels participent plusieurs pays et organismes régionaux et internationaux ont été mis sur pied afin de mettre en œuvre les activités prévues par le plan stratégique et les programmes biennaux. La CEPALC ou une autre entité offrent généralement des services de secrétariat aux groupes. Dans certains cas, le financement de l'exécution se fait au moyen de ressources fournies par tel ou tel organisme ou dans le cadre de projets établis par la Conférence

⁷ Plusieurs États membres de la CEPALC se trouvent ailleurs qu'en Amérique latine ou dans les Caraïbes et ont participé activement aux travaux de la Conférence; certains sont ou ont été membres du Comité directeur.

statistique elle-même et présentés à des organismes donateurs. La Conférence a créé des groupes qui s'occupent des domaines suivants :

a) *Recensements de la population*. Le groupe a pour vocation d'aider les pays de la région à élaborer les recensements entrant dans le cycle de 2010. Il a encouragé la mise en commun des données d'expérience et fait progresser l'harmonisation de certaines variables. Il a organisé des réunions concernant la mesure de l'appartenance à des peuples autochtones, les migrations internes et internationales, d'autres formes de mobilité et certains aspects opérationnels de la cartographie. Il a bénéficié de ressources financières de la Banque interaméricaine de développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;

b) *Renforcement institutionnel*. Le groupe œuvre en faveur de la promotion de l'harmonisation des statistiques sociales et a reçu à cet effet une aide financière de la Banque interaméricaine de développement. À la cinquième réunion de la Conférence statistique des Amériques, il a été décidé que ce groupe axerait ses activités sur l'établissement d'un projet de code de bonnes pratiques de la statistique, avec le concours de la CEPALC et d'Eurostat, afin de répandre l'utilisation des normes internationales dans la région;

c) *Statistiques ventilées par sexe*. Le groupe a trois objectifs : i) le renforcement des capacités de façon à produire des statistiques de qualité; ii) l'intensification des échanges entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques ventilées par sexe; iii) la promotion de la coopération internationale aux fins du développement et de la diffusion de statistiques ventilées par sexe. Il a encouragé la mise en commun de données d'expérience, l'examen de définitions et de domaines communs, l'assistance technique et la formation dans des domaines tels que les enquêtes sur l'emploi du temps, les statistiques sur la violence contre les femmes et les comptes satellites des ménages, ce dernier sujet étant lié à la mesure de la contribution du travail non rémunéré. Il bénéficie du concours du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de services de secrétariat de la part de la CEPALC;

d) *Migrations et envois de fonds*. Le groupe s'est principalement intéressé aux méthodes utilisées dans la région pour mesurer les envois de fonds internationaux et a analysé comment améliorer les modalités d'envoi. Il a œuvré dans le cadre d'un projet financé par la Banque interaméricaine de développement;

e) *Objectifs du Millénaire pour le développement*. Le groupe a orienté ses activités sur l'analyse des définitions et des méthodes relatives aux indicateurs de suivi des objectifs. En particulier, il a analysé les différences entre les estimations établies par les pays pour ces indicateurs et celles émanant d'organismes internationaux et élabore un programme de recadrage afin de les atténuer. Il plaide aussi en faveur d'une plus grande participation des instituts nationaux de statistique à l'établissement des rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a bénéficié d'une aide financière de la Banque interaméricaine de développement et de services de secrétariat technique de la part de la CEPALC;

f) *Comptabilité nationale*. Le groupe encourage des activités tendant à renforcer les statistiques économiques de base et les estimations relatives aux comptes nationaux dans la région. Il a dressé un bilan de la situation existante et a fait des propositions qui serviront de base à un programme d'action qui aidera les pays et les organismes internationaux à surmonter les difficultés que pose la

production de données économiques élémentaires. La CEPALC joue le rôle de secrétariat technique;

g) *Technologies de l'information et des communications.* Le groupe offre un forum de discussion sur la mesure de l'accès aux TIC et sur leur utilisation et s'attache à rendre les statistiques plus comparables à l'échelon régional. Il coordonne étroitement ses activités avec l'OSILAC. Il a appuyé des activités qui ont permis d'étudier et de diffuser des propositions formulées au niveau international et de mettre en commun les données d'expérience des pays concernant le développement des statistiques;

h) *Diffusion des connaissances.* La transformation du Groupe de travail sur les ressources humaines et la formation en Réseau de diffusion des connaissances mérite d'être soulignée. Le Réseau est un mécanisme de collaboration qui englobe les centres de formation des instituts de statistique et d'autres ressources de formation; il s'attache à coordonner, à promouvoir et à généraliser des activités de formation adaptées aux besoins des fonctionnaires chargés des systèmes statistiques dans la région. Il est doté d'un comité directeur et d'une équipe de coordination qui est financée en partie par la Banque mondiale et qui opère à partir de l'Institut mexicain de statistique et de géographie. Les activités du Réseau ont bénéficié d'une aide de l'Institut espagnol de statistique sur les plans des finances et de l'organisation;

i) *Statistiques de l'environnement.* Le groupe qui s'occupe des statistiques de l'environnement a été créé récemment. Il s'attache à promouvoir la production régulière de statistiques de l'environnement dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen de la diffusion de données d'expérience régionales et extrarégionales. Il bénéficie du concours du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la CEPALC en ce qui concerne le secrétariat technique;

j) *Pauvreté.* Le groupe a été créé à l'occasion de la dernière réunion de la Conférence et a pour objectif d'harmoniser les méthodes de mesure de la pauvreté en fonction du revenu dans la région. Se fondant sur la nouvelle méthode à laquelle la CEPALC mettra la dernière main au début de 2010 et que plusieurs pays utilisent pour produire leurs estimations nationales, le groupe proposera un ensemble de recommandations qui amélioreront la comparabilité interrégionale des mesures.

37. Soucieuse de faciliter et de promouvoir la coordination et la coopération interinstitutions et d'apporter sa pierre au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux, la Conférence a confié à la CEPALC le soin de concevoir une base de données, qui recense, classées par thèmes et organismes, les activités de coopération entreprises par les organismes internationaux dans la région⁸.

C. Mécanismes de coordination sous-régionaux

Développement des statistiques dans le cadre du Marché commun du Sud⁹

38. Créé il y a 20 ans ou presque, le Marché commun du Sud (Mercosur) encourage le développement, l'harmonisation, la validation et la divulgation de l'information statistique entre ses pays membres. Ainsi, lors de la mise au point du

⁸ Voir <http://websie.eclac.cl/StatisticalActivities/index.asp>.

⁹ L'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay sont membres du Mercosur, tandis que le Chili y est associé et participe à diverses activités de coordination statistique.

premier accord en matière de statistique, les directeurs des instituts nationaux de statistique du Mercosur (y compris le Chili) ont signé un accord-cadre de coordination et d'harmonisation par lequel ils se sont engagés à faire progresser l'harmonisation des statistiques dans divers domaines. Il n'y a pas cependant de politique statistique commune qui définisse le développement de cette activité, compte tenu des exigences de l'intégration régionale. Les structures institutionnelles font également défaut, ce qui signifie qu'il n'y a pas de normes communes.

39. La coopération offerte par la Communauté européenne depuis 1998 a facilité le lancement d'activités d'harmonisation, telles que l'organisation d'ateliers régionaux et locaux et de réunions généralement biennuelles, la fourniture d'une assistance technique aux niveaux local et international et l'organisation de stages et de programmes d'études. On a créé plusieurs groupes de travail thématiques composés d'experts et de fonctionnaires des instituts nationaux de statistique et des banques centrales de la région, qui sont chargés de présenter les progrès accomplis dans leur domaine de spécialisation respectif.

40. L'harmonisation de la production statistique des pays membres du Mercosur n'est pas allée sans mal, principalement à cause des disparités au regard de la disponibilité des ressources, du manque d'expérience concernant l'harmonisation dans le cadre d'un mécanisme d'intégration et d'un climat défavorable lié à l'absence d'une base institutionnelle commune.

Commission de statistique du Système d'intégration de l'Amérique centrale

41. La Commission s'impose comme une initiative des dirigeants des instituts et directions de statistique et des recensements d'Amérique centrale qui a été encouragée par la coopération internationale.

42. À la trente-troisième réunion des pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale tenue à la fin de 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont signé la constitution de la Commission de statistique de l'Amérique centrale, laquelle relève du Système d'intégration.

43. La Commission a pour objectif : a) de faciliter le développement d'un système statistique régional; b) de produire en temps voulu des statistiques régionales à jour sur la base des données émanant des organismes nationaux et régionaux; c) d'harmoniser les méthodes et les définitions afin de faciliter la comparabilité et l'agrégation des statistiques des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine, conformément aux principes internationaux et aux procédures et techniques communément employées.

44. Les pays membres ont déjà lancé des activités de coordination telles que le règlement de la Commission et l'établissement d'un plan pluriannuel pour la période 2009-2011 axé sur sept axes d'intégration. Il s'agit par là de répondre aux besoins en matière d'indicateurs et de statistiques des différents secrétariats et institutions spécialisées qui composent le Système d'intégration de l'Amérique centrale et de les aider à fonder les décisions régionales.

Comité andin de statistique¹⁰

45. Le Comité andin de statistique est l'organe technique permanent d'appui et d'évaluation de la Commission et du secrétariat général de la Communauté andine. Il est chargé de formuler des avis techniques à caractère non contraignant dans le domaine des statistiques relatives aux pays de la Communauté. Il a pour objectif de faciliter le renforcement de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales et l'harmonisation des notions, des définitions, des contenus minimaux et des méthodes ainsi que la présentation de l'information.

46. Les dirigeants des systèmes statistiques nationaux sont membres du Comité et le pays qui préside le Conseil présidentiel andin assure également la présidence du Comité. Le Comité dispose d'un bureau de statistique dans le secrétariat général de la Communauté andine.

47. Le Comité est doté d'un programme statistique pour la période 2008-2013, qui définit les orientations stratégiques à suivre pour produire des statistiques à l'échelle de la Communauté pendant la période indiquée, compte tenu des besoins des mécanismes d'intégration.

48. La Communauté andine a adopté des décisions et des résolutions dans le domaine statistique qui constituent des lois supranationales sur divers thèmes liés aux statistiques sociales, économiques et environnementales et aux manuels, nomenclatures et répertoires connexes.

49. Elle a également créé le Centre andin de formation à la statistique, qui constitue un mécanisme de coordination, et des centres nationaux de formation à la statistique, qui sont chargés de la mise en œuvre de la politique et des programmes de formation.

Comité permanent de statisticiens des Caraïbes (Communauté des Caraïbes)

50. La création de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en 1973 s'est accompagnée de la mise sur pied d'un mécanisme de coordination statistique, le Comité permanent de statisticiens des Caraïbes, composé des directeurs des instituts de statistique des pays membres de la Communauté.

51. Le Comité permanent a été créé initialement pour suivre le commerce intrarégional et étoffer la capacité des pays de produire des statistiques du commerce extérieur. Son mandat a par la suite été élargi pour englober des fonctions de coordination dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les recensements de population et du logement, les statistiques sociales, les statistiques ventilées par sexe et les statistiques de l'environnement.

52. De son côté, le programme de statistique du secrétariat de la Communauté offre un appui technique au Comité permanent et met au point des activités de coordination et de promotion des travaux statistiques dans la sous-région dans les divers domaines susmentionnés.

¹⁰ Composé de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou.

IV. Principaux problèmes posés par le développement des statistiques dans la région et solutions proposées

A. Principaux problèmes

53. Dans les années qui viennent, l'Amérique latine et les Caraïbes devront surmonter un certain nombre de difficultés concernant le développement de la production et de la diffusion des statistiques officielles. Ces difficultés touchent tous les pays de la région, mais de façon différente et avec plus ou moins d'intensité du fait de l'hétérogénéité des niveaux de développement atteints par les systèmes statistiques nationaux.

Production de statistiques

54. *Recensements.* Les recensements continuent de poser des difficultés, car les utilisateurs exigent des données ventilées de façon de plus en plus précise et des géoréférences ayant un plus grand degré de précision, surtout au niveau local. Ces difficultés ont un fondement commun, qui tient au manque de personnel, à tous les niveaux et dans toute la région, rompu aux techniques relatives à la démographie et aux études de population et de développement. Des initiatives isolées ont été lancées afin de tenter de remédier à cette carence, mais les ressources financières font défaut, de même qu'une stratégie régionale coordonnée.

55. *Statistiques de l'état civil.* La priorité principale est d'exécuter un programme d'action destiné à élargir à brève échéance la couverture des registres d'état civil et à améliorer la qualité des données collectées, notamment l'âge de la mère, le poids de l'enfant à la naissance, le lieu de résidence et les caractéristiques socioéconomiques des intéressés.

56. *Enquêtes auprès des ménages.* Malgré les progrès notables qui ont été accomplis, de nombreuses carences subsistent sur le plan institutionnel et il est difficile d'inscrire les programmes d'enquêtes dans la durée, situation qui semble plus commune dans les Caraïbes. Les aspects techniques, tels que la conception et l'exécution des relevés, et la capacité analytique des instituts de statistique posent également des problèmes. Des facteurs, tels que la faiblesse institutionnelle, le manque de ressources pour stimuler le développement des statistiques et le taux de renouvellement du personnel, expliquent la situation qui règne. Par ailleurs, la notion de système intégré d'enquêtes auprès des ménages est peu utilisée.

57. *Comptabilité nationale et statistiques économiques.* La disponibilité et la qualité de statistiques de base qui servent à établir les comptes des biens et services posent de graves problèmes à plusieurs pays. Ces dernières années, l'on a préféré les enquêtes sectorielles, à cause du coût et de la complexité du traitement des recensements économiques. Il importe donc de disposer de répertoires des unités de production qui couvrent tout le secteur productif formel. L'ampleur du secteur productif informel ou non structuré pose un problème supplémentaire, car il est particulièrement difficile de rendre compte des opérations auxquelles les unités de ce secteur participent. L'adoption du Système de comptabilité nationale 2008 représente un nouveau défi pour les pays de la région et montre qu'il faut redoubler d'efforts pour achever la mise en application du Système de comptabilité nationale 1993 et moderniser les systèmes de comptabilité nationale. Il faut aussi intensifier sans tarder la production et la diffusion de données à brève échéance.

58. *Statistiques ventilées par sexe.* Les principaux problèmes auxquels se heurtent les pays ont trait aux statistiques dans des domaines clefs, tels que la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision, la pauvreté des femmes, le travail rémunéré et non rémunéré des femmes, l'emploi du temps et la violence contre les femmes. Ce dernier point présente un intérêt tout particulier pour les pays des Caraïbes. L'information sur certains groupes de population est très lacunaire et il est donc difficile de cerner les inégalités entre les sexes selon l'appartenance ethnique, les incapacités ou le statut de migrant, de réfugié ou de déplacé, entre autres.

59. *Statistiques de l'éducation.* Il faut améliorer la qualité des données émanant des établissements d'enseignement privés et celles portant sur les enseignants, les dépenses d'éducation, les écoles maternelles et l'enseignement supérieur et renforcer la disponibilité des métadonnées. Il convient aussi de promouvoir l'établissement de rapports analytiques qui permettent d'interpréter l'information produite, d'intégrer diverses sources d'information, notamment celles relatives au personnel, à l'investissement et à l'évaluation des acquis, et de mettre au point des politiques de diffusion de l'information. Parmi les objectifs importants à atteindre figurent l'intensification de l'intégration institutionnelle entre les ministères de l'éducation et les instituts de statistique et la formation du personnel qui s'occupe de statistiques.

60. *Statistiques de l'environnement.* Il faut améliorer la disponibilité et la qualité des données sur l'environnement et promouvoir la collecte et la transformation systématiques des données en séries statistiques officielles. Pour ce faire, il convient d'établir des programmes de constitution de capacités, ce qui passe par la mise au point de métadonnées et de documents méthodologiques et le renforcement des mécanismes interinstitutions.

61. *Statistiques des technologies de l'information et des communications.* Les principaux problèmes sont de deux types. D'une part, il faut intensifier les efforts aux fins de la constitution de séries statistiques ayant trait à l'accès aux TIC et à l'utilisation des TIC. Il convient donc de poursuivre les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, tout particulièrement dans les pays qui ne s'associent pas au mécanisme de mesure harmonisée des TIC et dans ceux qui n'ont pas adopté les principaux indicateurs recommandés à l'échelon international. D'autre part, il faut promouvoir l'utilisation des statistiques aux fins de la formulation et de l'évaluation de politiques concernant la société de l'information et aux fins de l'établissement de diagnostics et de la prise de décisions.

Diffusion des statistiques et relations avec les utilisateurs

62. L'un des problèmes qui se posent a trait à l'amélioration et à l'intensification de la diffusion des statistiques et indicateurs de façon à répondre aux besoins des utilisateurs spécialisés comme à ceux du public en général. Il est donc indispensable de généraliser le recours aux moyens électroniques et à l'Internet. Cela va de pair avec une autre priorité, à savoir celle consistant à intensifier l'utilisation des données et statistiques aux stades de la conception, du suivi et de l'évaluation des politiques des pouvoirs publics.

63. La promotion du dialogue entre utilisateurs et producteurs de statistiques constitue un axe majeur de l'amélioration de la qualité, de la pertinence et de l'utilisation des statistiques officielles dans la région. L'intensification du dialogue

permettra aussi d'insister sur la nécessité pour les décideurs de faire une plus large place aux systèmes statistiques nationaux.

Systèmes statistiques nationaux

64. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel des systèmes statistiques nationaux continue de revêtir un rang de priorité très élevé dans de nombreux pays de la région. Cela permettra de mieux garantir l'indépendance et les capacités de gestion autonome des instituts de statistique.

65. Il est également indispensable de doter les instituts de statistique de moyens humains, financiers et techniques qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs et leurs buts. Dans nombre de pays, il ne suffira pas d'augmenter les moyens disponibles, il faudra aussi veiller à inscrire le financement des instituts de statistique dans la durée. Il sera ainsi possible d'établir et d'exécuter des programmes à moyen et long terme et de s'appuyer sur des spécialistes et un personnel technique aptes à améliorer la qualité des statistiques officielles.

B. Stratégie de la CEPALC et rôle de la Conférence statistique des Amériques

66. La stratégie qui guide le programme statistique de la CEPALC comprend trois grands volets : a) la promotion de pratiques de référence et la diffusion et l'adaptation des normes internationales; b) l'apport d'une assistance axée sur le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des systèmes statistiques de la région; c) l'élaboration de méthodes. Ces trois volets cadrent avec le plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015, dont la CEPALC assure le secrétariat technique.

67. La CEPALC a entrepris diverses activités afin de progresser sur ces trois plans et tient compte des priorités thématiques fixées par la Conférence. Elle s'attache notamment à fournir un appui constant aux pays en ce qui concerne l'établissement des recensements de population, les programmes réguliers d'enquêtes auprès des ménages, les statistiques ventilées par sexe et la comptabilité nationale. Pour ce faire, elle organise des missions d'assistance technique, des cours de formation et des réunions techniques, qui comptent avec la participation de représentants des pays. Dans tous les cas, elle entretient une collaboration étroite avec les organismes internationaux qui s'intéressent aux thèmes traités et encourage l'assistance horizontale entre les pays, étant donné les disparités qui existent entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le plan du développement statistique. S'agissant de l'élaboration des méthodes, la CEPALC a continué à formuler des propositions relatives à la mesure de la pauvreté et de la cohésion sociale adaptées aux besoins de la région. Elle exécute ou appuie l'exécution de programmes de portée mondiale. Elle a ainsi participé à une initiative internationale tendant à améliorer les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et coordonnera les activités du programme de comparaison internationale des prix.

68. L'élaboration d'un code de bonnes pratiques adapté à la réalité de la région constitue un autre aspect central de la stratégie de la Conférence statistique des Amériques et de la CEPALC. Il s'agit par là d'inciter les gouvernements à donner un rang de priorité plus élevé au renforcement institutionnel et juridique et à

accorder des moyens financiers plus importants au développement statistique des pays.

V. Décisions que la Commission de statistique est appelée à prendre

69. La Commission souhaitera peut-être :

a) Formuler des observations sur les mesures que les pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes adoptent afin d'améliorer l'établissement des statistiques, ainsi que sur les principales réalisations et les problèmes les plus pressants;

b) Faire des observations sur le rôle que joue la Conférence statistique des Amériques et sur le plan stratégique pour 2005-2015;

c) Formuler des observations sur le fonctionnement des groupes de travail;

d) Évaluer les difficultés qu'éprouvent les instituts de statistique pour inciter les décideurs à accorder un rang de priorité plus élevé et faire une plus large place aux systèmes statistiques nationaux;

e) Formuler des orientations sur la stratégie tendant à promouvoir et renforcer la coopération entre les organismes internationaux qui élaborent des programmes statistiques dans la région.
